

2. — PRODUCTION MINIÈRE.

**LES PARTICIPATIONS
DU BUREAU DE RECHERCHES ET DE
PARTICIPATIONS MINIÈRES**

Conçu en 1928 pour être l'organe d'exécution de la politique minière active du Protectorat, le Bureau minier agit principalement par le moyen de ses participations, dont le montant, au 10 avril 1936, atteint près de 69 millions de francs (cf. tableau ci-dessous). Les modalités de ces participations ont fait l'objet de diverses études solidement documentées (1). Mais la nouveauté même de la formule devait donner lieu à des appréciations de détail (2) dont la véritable portée ne saurait se dégager pleinement qu'à la lumière d'un examen d'ensemble du nouveau mécanisme financier ainsi introduit dans l'organisation minière du Protectorat.

L'activité du B.R.P.M. est placée sur le plan commercial pur : elle est soumise à toutes les règles du droit commun, ses participations, notamment, sont entièrement soumises au droit commun des sociétés commerciales comme nous le verrons en détail plus loin. Dans les premiers temps de son fonctionnement, l'Union syndicale des mines marocaines avait exprimé la crainte que ces participations ne masquent une fiscalité déguisée : « Le Bureau minier est-il un organe auxiliaire de la fiscalité, ou est-il destiné à devenir un moyen de fiscalité ? ... Attribuer au Bureau minier un objectif fiscal, ce serait ouvrir la porte aux surenchères et courir le risque de voir attribuer les droits miniers, non toujours aux plus dignes, mais à ceux qui auraient fait à cette fiscalité la plus large part. » L'histoire intérieure de l'action du Bureau minier depuis sa fondation montre qu'il n'a pas été créé dans ce but : c'est un organisme de financement et de coordination, non un organisme fiscal.

De ses sociétés filiales, le B.R.P.M. possède des actions, d'une part, des parts de fondateur, ou parts bénéficiaires d'autre part.

Le B.R.P.M. actionnaire. — L'immense majorité des actions qu'il possède sont des actions de numéraire : il les a reçues en échange des capitaux qu'il a souscrits. Ces capitaux ont été apportés parfois dans des temps difficiles, alors que tous les capitaux privés, ou la plupart d'entre eux, se récusait. Nombreux sont les cas où seule l'aide du B.R.P.M. a permis à des affaires importantes pour l'économie générale du pays, mais dont les perspectives de rentabilité étaient encore lointaines, d'achever leurs installations, ou de poursuivre leurs recherches. Loin d'agir en organisme fiscal, il a agi en organisme de soutien, pour le plus grand bien d'ailleurs du pays, puisque ces affaires sont en mesure, dès maintenant ou à bref délai, de contribuer par leur production au relèvement de l'activité marocaine.

Dans deux cas cependant, — Société chérifienne des pétroles et Société chérifienne des charbonnages de Djerada — le B.R.P.M. a reçu, lors de la fondation, des actions d'apport. Mais, dans les deux cas, il les recevait en échange d'apports en nature, directs et spécialisés, ayant été soumis à l'approbation préalable des assemblées générales constitutives, sur étude et rapport des commissaires aux apports désignés selon les règles du droit commun. Ces actions (3.750.000 fr. au total, évaluées à leur cours nominal) ne représentent d'ailleurs que 5,4 % du total nominal actuel du portefeuille du B.R.P.M.

Le B.R.P.M. porteur de parts. — Le B.R.P.M. a également reçu, de certaines sociétés filiales, des parts de fondateur ou parts bénéficiaires, sans valeur nominale. Parfois, ces parts lui ont été attribuées, parce qu'il a participé à la fondation même de la filiale, et dans les mêmes conditions alors qu'aux autres fondateurs : sa participation dans le total des parts de fondateur créées est égale à sa participation dans le capital initial : c'est le cas, par exemple, de la Société chérifienne des charbonnages de Djerada, de la Société chérifienne d'études minières de Tizeroutine. Parfois l'attribution des parts bénéficiaires a accompagné la souscription des capitaux, quand ces souscriptions présentaient des risques particuliers : c'est le cas de la Société chérifienne des pétroles et de la Compagnie française des pétroles du Maroc. Parfois enfin, l'attribution des parts bénéficiaires au seul B.R.P.M. a rémunéré, dans des conditions particulièrement souples, un apport du Gouvernement chérifien : c'est le cas de la Société d'études et d'exploitations minières du Tadla. Nous nous arrêterons spécialement sur ce dernier cas, qui est le plus intéressant à considérer et qui a fait l'objet récemment d'une présentation inexacte.

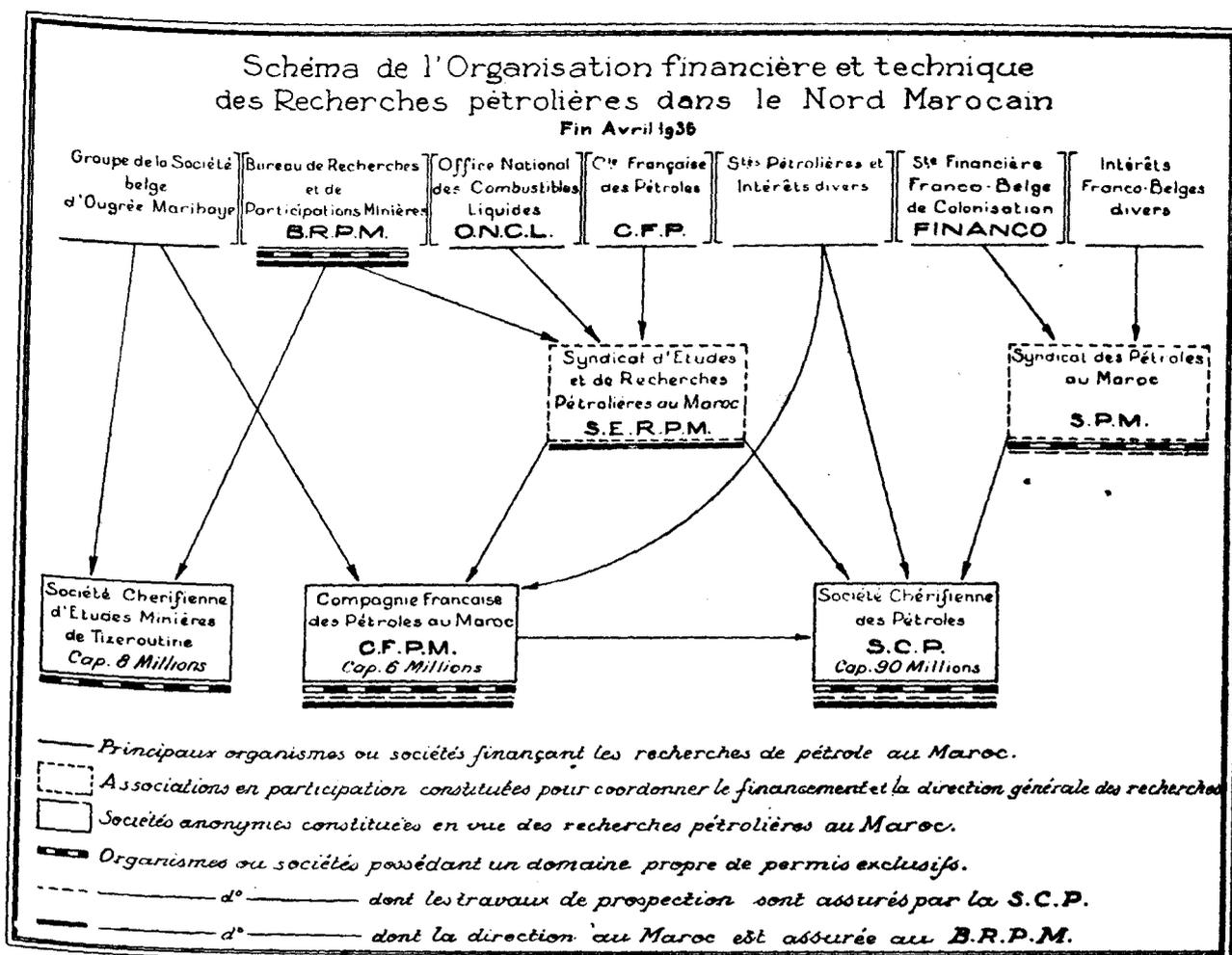
La Société du Tadla a été constituée, entre le B.R.P.M., diverses sociétés minières et métallurgiques françaises et étrangères, et la Compagnie des chemins de fer du Maroc, pour l'étude approfondie de l'exploitabilité d'un gisement de fer situé près de Khenifra, dont des travaux antérieurs du service des mines avaient reconnu la masse considérable, mais aussi la mauvaise qualité : le minerai de Khenifra est, en effet, fortement mêlé de baryte, et avait été considéré de ce chef comme inutilisable.

Le B.R.P.M. apportait « la promesse, au cas où le domaine minier de la société aurait été reconnu susceptible d'être mis en valeur, d'intervenir auprès de l'État chérifien pour obtenir, sans que la société ait à y contribuer à ses frais, la construction d'un chemin de fer à voie normale, reliant le réseau aux dits gisements, et des tarifs de transport de minerai aussi bas que possible ». En échange, il était attribué au B.R.P.M. des parts bénéficiaires, dont la rémunération était conditionnelle. Ces parts ne devaient rien recevoir tant que le chemin de fer désigné ci-dessus ne serait pas à la disposition de la mine. Par contre, si ce chemin de fer était construit, elles devaient recevoir les trois quarts des superbénéfices de la société, les superbénéfices étant définis après constitution de la réserve légale, et attribution aux actions d'un premier dividende de 8 %, sur les sommes dont elles sont libérées et non amorties, ce dividende étant cumulatif sans limitation de durée. Il était prévu, enfin, que cette rémunération des parts serait abaissée à 40 % des superbénéfices ainsi définis, dès que le total brut des sommes payées aux parts atteindrait cent millions de francs.

Pour donner sa pleine valeur à ce qui précède, il est bon de rappeler qu'il s'agit d'un gisement considérable, mais de rentabilité très incertaine, et que pour le desservir il faudrait construire, en pays difficile, une voie ferrée de 120 kilomètres d'Oued-Zem à Khenifra, et dont l'estimation, en 1929, dépassait largement cent millions. La formule adoptée avait l'avantage de ne pas surcharger la société à ses débuts, tout en lui assurant une rémunération minima très appréciable. Si l'État se décide à construire le chemin de fer, il doit donc courir seul le risque, non négligeable, de la non-rémunération des capitaux engagés pour la construction. Il est donc parfaitement normal que les premiers superbénéfices, s'ils existent, soient consacrés en grande partie à l'amortissement partiel de la ligne. Tout risque doit avoir pour contre-partie un gain éventuel : les 40 % aux parts au delà des 100 millions correspondent à ce gain, — plus apparent que réel d'ailleurs, — car ce n'est pas avec 100 millions payés en quelques dizaines d'années, que l'on pourrait amortir totalement une

(1) Notamment, dans « Formules modernes d'organisation minière africaine », par R. Hoffherr et P. Mauchaussé, Paris, Sirey 1933.

(2) « Historique des recherches minières au Maroc des origines à 1930 », par P. Despujols, ingénieur en chef des mines, 1936.



ligne de chemin de fer comme celle dont il est question. On se rend compte, ainsi, de la libéralité et de la souplesse de la formule, combien plus juste que celle des fonds de concours qui a été effectivement utilisée avant la création du Bureau minier, pour Bou-Arfa ; cette dernière mine a réellement payé plus de 40 millions pour son chemin de fer, on en connaît les conséquences. Les vrais intéressés, à savoir les participants de la Société du Tadla, l'ont, pour leur part, parfaitement compris.

Véritable caractère des participations du Bureau minier. — On voit, en tous cas, combien on est loin d'une appréciation récemment formulée suivant laquelle « d'après le dispositif de la Société du Tadla... les capitaux devaient être 4, 3 fois moins rémunérés que les capitaux privés ». Ce n'aurait été vrai qu'au cas, pratiquement impossible, où les superbénéfices annuels

auraient représenté plusieurs fois le capital de la société ; mais tout faisait penser au contraire, à priori, que les superbénéfices, s'ils existaient, devaient être faibles à côté de l'intérêt statutaire réservé aux actions. La part supplémentaire de l'Etat devait couvrir à peine le risque supplémentaire couru. Toutes ces considérations sont d'ailleurs théoriques, puisque l'étude approfondie du gisement a confirmé que, s'il n'est pas techniquement inexploitable, il l'est économiquement dans les circonstances actuelles.

En résumé, nous pensons avoir montré que l'action réelle du B.R.P.M., en matière de participation, n'a jamais eu le caractère d'une superfiscalité. Il a eu beaucoup plus le souci d'animer, d'aider, d'encourager l'industrie minière, et c'est effectivement dans ce but qu'il a été créé.

L. M.

TABLEAU DES PARTICIPATIONS DU BUREAU MINIER CHÉRIFIEN (B.R.P.M.) FIN AVRIL 1936 (1)

SUBSTANCES recherchées	DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ	DATE de la constitution	CAPITAL actuel	SIEGE social	PARTICIPATION du bureau minier	OBJET DE LA SOCIÉTÉ
Charbon	Société chérifienne des charbonnages de Djerada	10 décembre 1929	Millions 54	Rabat	33,33 %	Exploitation du bassin de Djerada.
id.	Société chérifienne d'études des charbonnages de Tirkou	28 juillet 1931	3	Rabat	23 %	Étude des affleurements de Tirkou (Sous, région de Bigoudine).
Pétrole	Syndicat d'études et de recherches pétrolières au Maroc (association en participation dite S.E.R.P.M.)	22 juillet 1929	Association en participation	Paris	50 %	Recherches de pétrole dans le Rif occidental et le Prérif.
id.	Société chérifienne des pétroles	29 avril 1929	90	Rabat	36,8 % (2)	id.
id.	Compagnie française des pétroles du Maroc	23 juin 1920	6	Paris	25,89 % (3)	id.
id.	Société d'études minières de Tizeroutine	16 décembre 1929	8	Rabat	50 % et la présidence du conseil	Recherches de pétrole dans le Rif oriental.
Fer	Société d'études et d'exploitations minières du Tadla	19 juillet 1930	4	Rabat	30 %	Étude du gisement de Khenifra.
id.	Société d'études minières de l'Ouarzmine	27 janvier 1933	1,5	Rabat	33,33 %	Étude du gisement du djebel Ouarzmine.
Manganèse	Société anonyme chérifienne d'études minières	23 septembre 1923	10	Rabat	40 %	Étude du gisement d'Imini (Grand-Atlas S. Telouet).
Plomb	Société des Mines d'Aouli	21 février 1926	37,5	Rabat	16,66 %	Étude et exploitation du gisement de plomb d'Aouli.

(1) Ce tableau a été arrêté fin avril pour tenir compte des modifications qui doivent résulter de la 8^e augmentation de capital de la Société chérifienne des pétroles (S.C.P.), dont la réalisation doit être achevée le 16 avril, dans les participations respectives du B.R.P.M., de l'Office national des combustibles liquides (O.N.C.L.) et de la Compagnie française des pétroles (C.F.P.), dans cette société.

(2) Avant cette opération, ces participations étaient rigoureusement basées sur le principe du compte à demi entre le B.R.P.M., d'une part, l'O.N.C.L. et la C.F.P., d'autre part. L'effort particulier de l'O.N.C.L., dans l'actuelle augmentation de capital (souscription particulière de 10 millions, en dehors de celle qui doit résulter normalement du compte à demi), déterminera comme suit leurs participations dans la Société chérifienne des pétroles B.R.P.M. = 36,8 %, O.N.C.L. = 29,5 %, C.F.P. = 18,4 %, soit au total pour le Syndicat E.R.P.M. = 84,7 %, dont 66,3 % pour les organismes purement gouvernementaux.

(3) La participation globale du Syndicat E.R.P.M. dans la Compagnie française des pétroles, du Maroc est de : 51,78 %. La C.F.P.M. dispose d'une participation de 6,32 % dans la S.C.P.



CHARBONNAGES DE DJERADA

L'installation du siège d'extraction est maintenant à peu près terminée. Il ne reste plus à achever, près de la gare de Guendoufa que le triage-lavoir dont la mise en marche est escomptée pour juillet 1936.

Avec l'ouverture à la circulation de la ligne Oujda—Nemours dont le tronçon Zoudj-el-

Berhal-Nemours a été inauguré le 10 mars, la production pourra être portée à 350 tonnes environ par jour.

La production est passée de 36.000 tonnes, en 1934, à 52.695 tonnes, en 1935, avec accroissement parallèle des ventes. En 1935, 18.079 tonnes ont été vendues au Maroc contre 10.946 en 1934. 3.045 tonnes en Algérie contre 1.863 tonnes en 1934 et 8.673 tonnes en France contre 2.901 tonnes en 1934.

Production et livraison des charbons de Djerada (en tonnes)

	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Production	832	5.651	14.967,5	27.713	36.072	52.696
<i>Expéditions :</i>						
Au Maroc	401,3	1.270,1	1.942,9	4.629,5	(1) 10.946	18.079
A l'étranger	"	"	"	"	40	140
En Algérie	13,9	380,6	1.456,5	1.238,4	1.863	3.045
En Tunisie	"	"	"	"	50	60
En France	"	"	511	631	2.901	8.673
<i>Personnel ouvrier occupé, moyenne par semaine :</i>						
Européens	37	38	32	43	38	(fond) 243
Indigènes	218	245	364	537	498	(jour) 350
TOTAL	255	283	396	630	536	(2) 593

(1) Dont 10.304 tonnes au Maroc occidental, 14 tonnes à Tanger, et 628 tonnes au Maroc oriental.
 (2) La société ne fait plus de distinction entre le personnel européen et le personnel indigène.

**ÉTAT DES RECHERCHES PÉTROLIÈRES
DANS LE NORD MAROCAIN**

Il est rappelé que depuis le début du 2^e trimestre 1935, la Société chérifienne des pétroles a pris en charge l'ensemble des travaux de recherches pétrolières actuellement poursuivis dans le Nord marocain par les groupes travaillant sous la direction du Bureau de recherches et de participations minières ou en accord avec lui.

- I. — *Nombre de mètres forés (sondages pétroliers).*
- | | MÈTRES |
|---|--------|
| a) Au cours de l'année 1935 | 9.216 |
| b) Au cours du 4 ^e trimestre 1935 | 1.193 |
| c) Au cours du 1 ^{er} trimestre 1936 | 2.307 |

- II. — *Production d'huile brute (en tonnes métriq.).*
- | | |
|---|-------|
| a) Au cours de l'année 1935 | 103 |
| b) Au cours du 4 ^e trimestre 1935 | néant |
| c) Au cours du 1 ^{er} trimestre 1936 | néant |

- III. — *Effectifs moyens utilisés (ouvriers).*

a) Au cours de l'année 1935 :	
Européens	68
Indigènes	312
b) Au cours du 4 ^e trimestre 1935 :	
Européens	67
Indigènes	250
c) Au cours du 1 ^{er} trimestre 1936 :	
Européens	64
Indigènes	260

OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES

Renseignements

concernant les deux premiers mois de 1936.

Livraisons de phosphates (y compris le Maroc) effectuées dans le courant des mois de janvier et février 1936, avec comparaison pour la même époque en 1934 et 1935.

MOIS	1936 TONNES	1935 TONNES	1934 TONNES
Janvier	112.892	93.270	77.607
Février	77.540	103.700	95.432

Effectif moyen d'exploitation des centres de Khouribga et Louis-Gentil pour les deux premiers mois de 1936 :

Européens	537
Indigènes	3.127

PRODUCTION MINIÈRE TUNISIENNE EN 1935

	1935	1934
Phosphates	Tm. 1.500.000	1.766.000
Minerai de fer	503.000	546.500
— de plomb ..	7.920	6.400
— de zinc	400	0
— de mercure..	845	0
Plomb métal	24.708	27.310